La Chapelle / Bergon

Une randonnée proposée par le CMCM

Durée :	2h	**Difficulté :**	Facile
Distance :	8.42km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	6m	**Moyen de locomotion :**	A pied
Dénivelé négatif :	6m	**Région :**	Brière
Point haut :	10m	**Commune :**	La Chapelle-des-Marais (44410)
Point bas :	0m		

Description

Points de passages

D/A : N 47.446681° / O 2.246706°
alt. 4m - km 0

D/A : N 47.446725° / O 2.246647°
alt. 4m - km 8.42

Informations pratiques

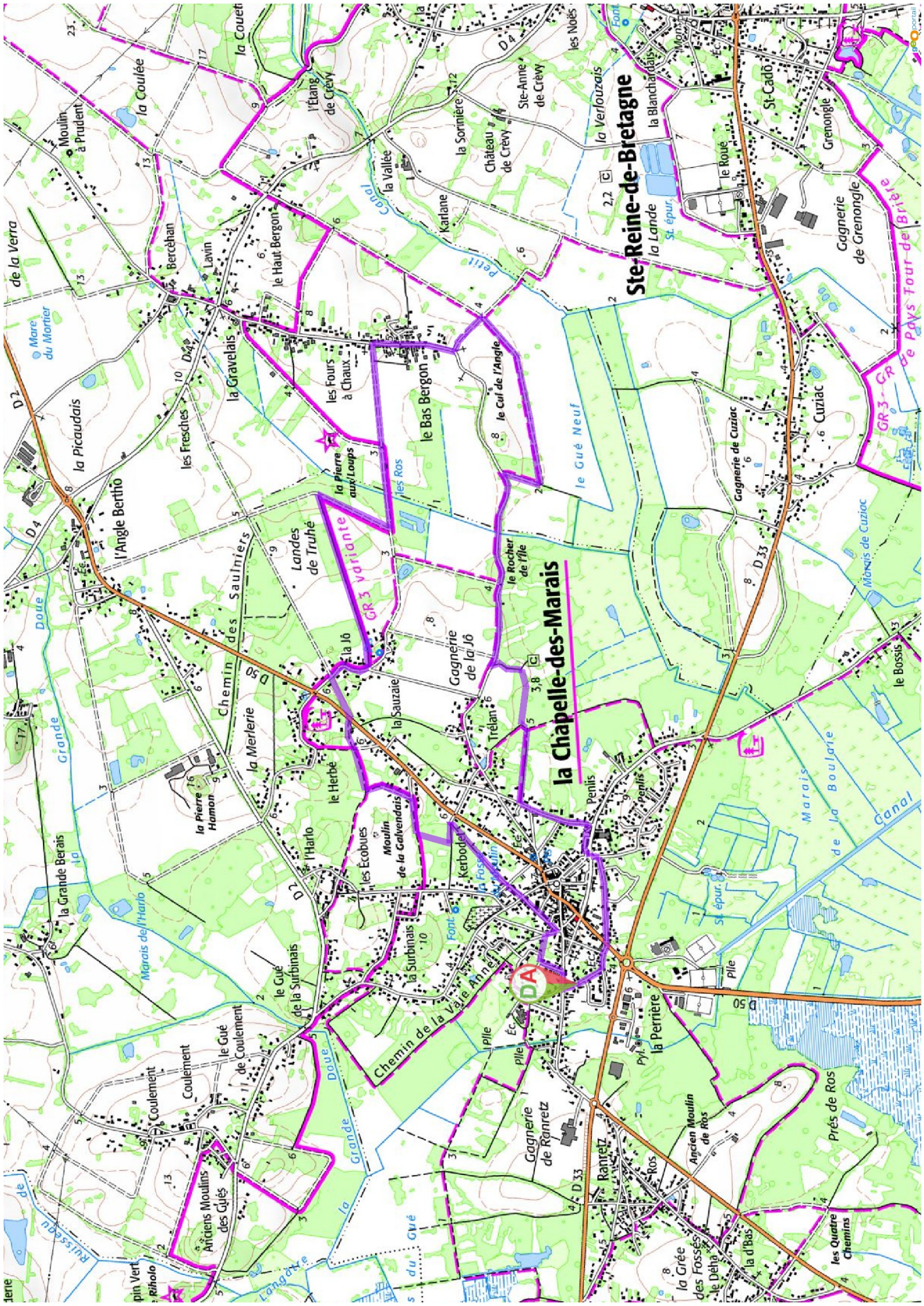
la Chapelle-des-Marais
Ste-Reine-de-Bretagne
GR3 variante
GR3 - GR de Pays Tour de Brière
Chemin de la Vaste Anse
Chemin des Saulniers
Marais de la Boulgrie
Canal
Marais de l'Harlo
Grande Doue
Petit Canal
le Gué Neuf
la Picaudais
l'Angle Bertho
les Fresches
la Gravelais
le Bas Bergon
les Fours à Chaux
le Haut Bergon
la Merlerie
Landes de Truhé
la Jô
Gagnerie de la Jô
le Rocher de l'Ile
le Cul de l'Angle
la Sauzaie
Trélan
Penis
la Perrière
Ranretz
Gagnerie de Ranretz
Prés de Ros
Ancien Moulin de Ros
les Quatre Chemins
la Grée des Fossés
la Blanchardais
la Lande
la Verlouzais
Gagnerie de Cuziac
Cuziac
Gagnerie de Grenongle
St-Cado
le Bossis
la Surbinais
le Gué de la Surbinais
le Gué de Coulement
Coulement
Anciens Moulins des Gués
Moulin de la Galvendais
les Ecobues
l'Harlo
la Grande Berais
la Pierre Hamon
la Pierre aux Loups
Moulin à Prudent
la Coulée
Berchan
Lavin
Mare du Mornier
la Vallée
Karlane
la Sorinière
Château de Crévy
l'Etang de Crévy
Ste-Anne de Crévy
les Noës
la Roué
Grenongle
1km
N
©2017 IGN

LA CHARTE

du Randonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

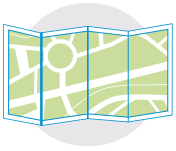

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

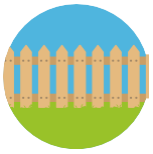

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

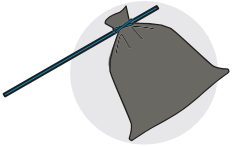

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.